



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veuillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	6
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	8
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	8
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	9
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	14
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux	14
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	17
2.3. A des fins de visibilité	18

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

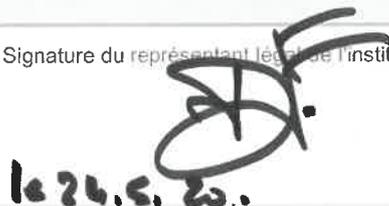
- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les « lignes directrices ECHE » et « l'auto-évaluation ECHE » pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Croix-Rouge française

IRFSS des Hauts de France

Route de Cambrai

59187 DECHY

Tél. 03 27 99 11 11

Fax 03 27 99 11 12

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles. L'objectif de la Croix-Rouge à travers le programme Erasmus, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler dans une approche d'altérité et d'interculturalité.

A l'issue de la période 2014-2020, nous pouvons établir un bilan positif que ce soit en terme de mise en place des

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA). V1.0 – 11.02.2020

partenariats, ou des mobilités de stage pour les apprenants et mobilités de formation et d'enseignement pour les personnels engagés. Ces actions menées ont contribué à mettre en place une identité européenne chez nos étudiants et nos personnels ainsi que dans le domaine des soins grâce à l'intégration des mobilités entrantes. Ces échanges ont permis le partage des cultures et ouvert un regard sur la citoyenneté européenne bousculant chacun dans ses champs de références. Ils ont permis aussi un début d'évolution dans nos pratiques pédagogiques, par exemple dans la présentation des travaux de fin d'études ou dans des pratiques d'évaluation. Ils ont aussi potentialisé une dynamique de formation centrée sur l'apprenant et une politique de ressources humaines plus ouverte, élargie, faisant en sorte que les personnels se sentent plus autorisés à partir découvrir et se former en Europe. Cet engagement a développé notre communication autour de ce projet, permettant d'élargir les frontières de nos activités. Nous avons aujourd'hui à cœur de vouloir contribuer de façon encore plus intense à la construction de l'identité européenne et développer l'insertion et l'adaptation des citoyens aux différentes réalités professionnelles et culturelles.

Nous avons pu durant ces années mettre en place 16 partenariats qualitatifs dans 10 pays (Lettonie, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Espagne, Estonie, Tchéquie, Portugal, Pologne, Italie) avec lesquels les échanges ont été constructifs, bienveillants et porteurs de sens. Nous avons pu mettre en place des stages qualifiants, des conditions optimales de départ et d'accueil des mobilités dans l'optique de parcours professionnalisant.

Le programme Erasmus+ participe à la stratégie de modernisation de notre établissement, il nous permet de travailler sur des projets transnationaux innovants, de mettre en œuvre des initiatives communes promouvant l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences au niveau européen. Nous espérons aller plus loin dans le sens où nous pourrions par exemple mettre en place des mobilités virtuelles ou mixtes (stage et études), mixtes pour élargir encore l'accès à d'autres formes d'apprentissage (notamment pour le dernier semestre de la formation en soins infirmiers), lever les freins que certains apprenants peuvent rencontrer lorsqu'il s'agit de réaliser des mobilités physiques (principes de non-discrimination et inclusion). Le programme Erasmus+ contribue en cela à l'amélioration de la qualité et la pertinence de nos enseignements.

Cependant, il serait très opportun, afin de continuer dans la modernisation de notre système, d'intensifier les liens avec nos partenaires, de les sécuriser, mais aussi de diversifier nos échanges avec la mise en place de nouveaux partenariats, notamment dans les pays nordiques et en Europe de l'est, mais aussi dans les pays partenaires de la mobilité internationale de crédits afin de proposer plus de destinations aux étudiants, élargir les possibles dans les échanges de pratiques. En effet, dans le contexte actuel nous devrions offrir aux étudiants de nouvelles possibilités d'acquérir des compétences supplémentaires grâce aux études ou à la formation à l'étranger, encourager la coopération transnationale en vue d'améliorer les performances de l'enseignement supérieur en soins infirmiers, notamment en coopérant sur la recherche en soins infirmiers. C'est en ce sens où nous avons été candidat cette année sur un projet de mobilité internationale de Crédits avec la Moldavie et que nous souhaiterions après cette expérience avec la Moldavie, si elle est acceptée en juin, de développer encore plus ces mobilités internationales de crédits avec d'autres pays. Le développement de la mobilité d'études nous semble aussi un point important à privilégier, que ce soit pour la mobilité entrante ou sortante. En effet, nous nous étions jusqu'à présent cantonnés à la mobilité de stages lors de la charte 2014-2020.

Nous souhaiterions aussi travailler sur l'altérité et son pendant l'inclusion. Bien que nos formations s'adressent à toutes les catégories d'apprenants : âges différents, origines culturelles et socio-économiques variées, personnes handicapées, migrants, il nous paraît de plus en plus important grâce à ces échanges de travailler sur les questions fondamentales de l'éthique au regard de cette inclusion et de renforcer notre politique d'enseignement en gommant les barrières, les préjugés et les stéréotypes, ce qui permettra de donner à chacun les mêmes possibilités de vivre agréablement au sein de la collectivité. La question de la citoyenneté est aussi à développer plus encore, et à notre avis ce développement doit prendre appui sur l'héritage culturel et humaniste de chaque pays partenaire, seule l'approche des différentes cultures peut rendre possible une union identitaire dans sa diversité. Il sera donc opportun de permettre aux jeunes de se poser des questions, de réfléchir à ce qui caractérise le sentiment européen et de chercher à connaître les différentes cultures. Les effets de cette démarche inclusive pourront s'évaluer à travers les parcours ciblés mis en place au regard de la singularité des apprenants, par un sentiment de considération de chacun par l'ensemble des personnels, une implication de l'équipe pédagogique dans la réussite de chaque apprenant, une lutte contre toute forme de discrimination et un accroissement de la participation des apprenants à l'apprentissage et à la vie sociale.

Enfin un autre défi reste à relever, celui du développement durable en préservant l'environnement, en participant à travers nos projets à la promotion d'une économie responsable et au développement d'une cohésion sociale. La Croix Rouge française depuis 2018 a engagé une démarche auprès de ses établissements pour contribuer volontairement au développement durable afin de concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel de la planète. Participer à cette démarche permet aux établissements de pérenniser leur image, développer leur attractivité en inspirant confiance, assurer une maîtrise de l'efficacité et innover. Cet engagement se traduit par l'engagement de nos personnels et de nos apprenants, les moyens humains et financiers mis à disposition et le niveau de maîtrise de nos installations. Cette démarche est en développement.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Nous souhaiterions développer la mobilité internationale de crédits afin d'élargir notre périmètre de coopération avec d'autres pays. Nous **souhaiterions échanger sur de nouvelles pratiques de soins**, partager nos connaissances en soins infirmiers ainsi que sur les approches pédagogiques. **La recherche en soins infirmiers** nous semble une piste intéressante à mener, qu'elle soit centrée sur des problématiques de soins infirmiers ou sur des problématiques de santé publique. Nous pourrions dans le cadre de l'organisation du diplôme d'état d'infirmier et dans le cadre des UE de recherche et de santé **publique mener des travaux avec ces pays nouvellement contactés**. Le croisement et l'études de problématiques de santé publique dans un même champ pourraient avoir un grand intérêt à la fois pour la recherche mais aussi dans les possibilités de trouver de nouvelles approche de prévention en tenant compte et en nous enrichissant des aspects culturels. Nous allons travailler sur les référentiels de formation avec certains pays comme la Lettonie, l'Italie, la Belgique et l'Espagne afin d'identifier les possibilités de validations d'Unités d'Enseignement dans des domaines communs, comme la psychiatrie, la santé publique, l'inter professionnalité, l'éthique.

Il va nous falloir aussi travailler avec les informaticiens afin de développer quelques modules au regard des choix faits en communs, pour proposer des échanges en e-learning. Nous disposons aux niveaux national et régional de plateformes numériques performantes sur lesquelles il existe déjà beaucoup d'outils numériques de formation. Ces échanges en numériques vont aussi dans un même temps nous permettre de mettre en place et développer la mobilité d'études.

Nous allons, afin d'intensifier notre mobilité européenne, développer de nouveaux partenariats, nous profiterons des rencontres européennes et aussi de demandes spontanées pour contacter ces pays. Nous souhaiterions aussi organiser une première rencontre dans notre région avec nos partenaires européens en les invitant à un colloque. En ce qui concerne la coopération transnationale, nous avons dernièrement reçu notre homologue « Pôle Emploi » de Belgique pour travailler sur les possibilités d'embauche des soignants français en Belgique qui en manque cruellement, ainsi que sur les démarches à faire pour intégrer facilement ce pays tant sur le plan administratif que sur le plan linguistique (approche du néerlandais).

Pour élargir nos partenariats, nous avons cette année candidaté sur une action de mobilité de crédits avec la Moldavie, nous attendons le résultat de cette candidature. Dès que nous l'aurons obtenu, nous expérimentons cette nouvelle modalité, ce qui nous permettra ensuite d'en développer d'autres.

En ce qui concerne la mobilité des personnels, nous allons travailler à améliorer la mise en œuvre de cette mobilité en cherchant notamment à en supprimer les obstacles. Il nous semble important de développer la communication de cette action du programme Erasmus +, de renforcer la motivation extrinsèque des personnels ayant une envie de découvrir d'autres pratiques européennes, de travailler à l'évaluation de la mise en œuvre de cette action de façon plus objective et bien sûr à une reconnaissance plus affichée.

Parlant du développement durable, la Croix-Rouge française en avril 2019, s'est dotée d'une stratégie RSO (responsabilité sociétale de l'organisation) fixant ainsi les orientations et les objectifs communs pour les prochaines années. Cette stratégie diffusée comporte plusieurs axes, placer l'humain au cœur de notre action en prenant soin de nos acteurs et de nos bénéficiaires, réduire notre empreinte environnementale et préserver les ressources naturelles de la planète, renforcer notre présence et promouvoir l'écocitoyenneté sur l'ensemble des territoires, et s'appuyer sur un modèle économique éthique, responsable et durable. Nous sommes conscients que le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Chaque entité de l'association a vocation à les décliner en plans d'action spécifiques à son activité. C'est donc en nous appuyant sur cette stratégie que nos actions futures pourront être nourries aussi de ce qui se fait dans les autres pays. Les échanges européens seront importants tant pour les personnels et apprenants, que nous parlions de mobilité entrante ou sortante.

Afin de développer cette stratégie, il va nous falloir continuer à faire émerger une conscience éco-citoyenne. Nous avons à identifier les pollutions générées et leur impact à travers un audit, en continuant à assurer la maîtrise du fonctionnement de nos installations et en intégrant de façon permanente toute la dimension environnementale, à travers la gestion et l'organisation de nos activités de formation. En ce qui concerne la cohésion sociale, nous devons renforcer et partager avec les autres pays européens le principe Croix-Rouge, qui est de placer l'humain au cœur de nos actions en prenant soin de nos acteurs et de nos bénéficiaires. Nous avons aussi à développer, chez chacun, le sentiment d'appartenance à l'institution, la culture Ressources Humaines en valorisant le parcours de chacun et son engagement bénévole.

Afin de satisfaire les besoins de chacun, les équipes en place doivent renforcer un langage positif faisant ainsi preuve de considération avec tout le monde, assurant la responsabilité de la réussite de tous les apprenants, luttant ainsi contre toutes les formes de discrimination.

Enfin le concept d'inclusion, moyen d'accroître la participation de chacun à l'apprentissage et à la vie sociale même s'il existe déjà, devra être développé. Le principe d'inclusion est très riche et va demander à être travaillé tant en ce qui concerne ses champs d'application dans notre discipline que ses publics cibles. La non-discrimination est un atout favorable à la cohésion sociale, tant au niveau des personnels qu'au niveau des apprenants notamment quand on l'applique aux droits collectifs. Ce développement va nécessiter d'engager une réflexion éthique au niveau de la gouvernance de notre institut régional ainsi qu'au niveau local. Identifier les représentations et les enrichir sont les prémices de l'écriture des principes d'une culture inclusive propre à notre institution qui d'autre part en tant que Croix Rouge est déjà très lisible. Le développement de cette culture devra se centrer sur d'une part la fonction de sélection des apprenants et les conditions singulières mises en œuvre pour faciliter l'apprentissage des métiers de soignants mais aussi in fine l'insertion dans le monde professionnel après la diplomation. Le programme Erasmus + est une opportunité pour découvrir et apprendre des autres cultures en Europe. Cette découverte pourrait être un axe de recherche pour nos personnels dans le cadre de la mobilité.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Notre participation au programme Erasmus, aura un impact :

- Sur l'attractivité de notre établissement

En effet, c'est déjà le cas, des lycéens viennent s'inscrire chez nous pour suivre les études en soins infirmiers, certains même demandent une mutation de leur établissement d'origine pour pouvoir étudier chez nous et pour pouvoir participer au programme Erasmus+.

- Sur l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

En effet, la participation à ces programmes Erasmus, par l'impact des mobilités – qu'elles soient liées aux personnels ou aux étudiants – vient réinterroger nos pratiques professionnelles et nous permet d'innover. D'autre part, la démarche de certification engagée par l'IRFSS permet de réinterroger nos stratégies pédagogiques afin de garantir une qualité de nos programmes de formation. Ainsi, la certification réalisée chaque année et dont les résultats seront publiés sur notre site permettra aussi de garantir à nos partenaires une qualité de nos offres de formation à destination des participants à la mobilité.

- Sur la diversité et l'amélioration des travaux d'initiation à la recherche menée par nos étudiants

En effet, les rencontres avec nos partenaires ont une incidence sur la conduite des travaux de recherche effectués par nos étudiants. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique, afin d'identifier des pratiques innovantes et améliorer ainsi la qualité de nos formations.

- Sur la mobilisation et l'enrichissement des représentations personnelles des apprenants, des personnels et de nos partenaires dans les établissements de santé

En effet, accueillir d'autres cultures permet d'éveiller les curiosités, de susciter le besoin de connaissances sur les pays européens et leurs pratiques professionnelles, d'augmenter les seuils de tolérance et de concrétiser quelque part ce sentiment d'appartenance européen.

- Sur le désir de (ré-)apprendre une langue étrangère pour les parties prenantes

Car ces mobilités permettent de se rendre compte que communiquer avec des personnes étrangères nécessite un niveau linguistique minimum.

- Sur la valorisation des personnels

Grâce aux échanges de pratiques et au développement de nouvelles pratiques, de connaissances et d'adaptation.

Nous allons mettre en place une évaluation de nos activités dans le cadre du programme Erasmus+ afin d'évoluer vers une démarche continue de la qualité.

Nous étudierons l'impact sur les personnes et/ou institutions ciblées, les étudiants, les formateurs et personnels administratifs, les personnes ayant effectué une mobilité entrante, les professionnels de santé et les établissements de santé partenaires dans nos projets Erasmus. Nous effectuerons des évaluations par questionnaire, par entretiens semi-directifs, ou en groupe de discussions lors des retours d'expérience.

Deux types de critères sont à envisager : quantitatifs et qualitatifs. Parmi les critères quantitatifs, nous examinerons le nombre de mobilités qu'elles soient entrantes ou sortantes, la durée des séjours, le nombre de partenariats signés et effectifs. Parmi les critères qualitatifs, nous étudierons la qualité des partenariats, l'atteinte des critères d'inclusion, de développement durable, de développement et de reconnaissance des mobilités pour le personnel, les actions de communication autour des activités Erasmus +, l'impact de notre participation au

programme Erasmus + sur notre institut.

Concernant les indicateurs, sur la période 2014 – 2020, nous pouvons faire état de 108 mobilités de stage sortante pour nos étudiants, 18 mobilités de stage entrante pour des étudiants européens, 29 mobilités de mobilités d'enseignement et de formation pour nos personnels, et 16 partenariats pour 10 pays.

Nous espérons doubler le nombre de mobilités sortante étudiantes (soit 200) et entrantes (soit 40), ainsi que les mobilités de nos personnels (soit environ 60). Nous souhaiterions obtenir au moins 5 partenariats supplémentaires au terme de cette charte.

Nous souhaitons aussi évaluer notre plan de communication autour des activités Erasmus, notamment sur le nombre de communications par an et par type de communication, les partenariats internationaux, européens et locaux mis en place, ainsi qu'autour des retours d'expérience.

Cette communication s'adressera essentiellement aux étudiants et aux personnels de nos sites, aux tutelles, Agence Régionale en Santé, Université de rattachement, conseil régional et départemental, Les mairies des lieux d'implantations des sites, les lycées et collèges, le grand public lors des JPO des forums étudiants, forum du Conseil Régional cap sur le Monde à destination des collégiens et lycéens, les habitants locaux et nos réseaux professionnels.

Nous continuerons à utiliser les moyens de communication suivants : le site internet de l'IRFSS, les réseaux sociaux (Facebook), la plateforme numérique de l'institut, le journal interne de l'IRFSS, la presse locale et les panneaux d'affichage internes. La communication se fera à l'écrit et à l'oral, par le biais d'affiches, de brochures, de goodies et d'interviews des étudiants lors des retours d'expérience mis sur le site internet IRFSS. L'évaluation de cette communication pourra se faire en répertoriant le nombre de visites sur le site internet, le nombre de vues sur les réseaux sociaux, le nombre de personnes accueillies lors des JPO, le nombre de personnes recevant le journal interne de l'IRFSS et le nombre de visites lors des forums. Il nous semble important de faire une étude chaque année des résultats obtenus dans une réunion de BRI et de diffuser les résultats lors du comité de direction aux directeurs de site. Cette étude permettra d'identifier les points forts et points à améliorer et permettre de réguler les objectifs de départ.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

La Croix Rouge place l'humain au cœur de ses actions afin de mieux prendre soin des acteurs et des bénéficiaires. La dimension d'exemplarité est essentielle dans la manière dont nos acteurs accompagnent tous ceux qui en ont besoin, en incarnant au quotidien les valeurs d'humanité et de solidarité. La motivation, l'implication et l'engagement de tous sont au centre de ce qui constitue la vie de nos structures salariées ou bénévoles. Dans notre management il s'agit de prendre soin des autres, il est important de savoir prendre soin de nos personnels et de nos bénéficiaires. Pour ce faire la politique de ressources humaines privilégie le bien-être au travail en étant attentive aux talents et aux parcours de chacun. Cela se mesure à travers les entretiens annuels d'évaluation, par la mise en place d'un bilan professionnel de l'année écoulée, de la prise en compte des expertises spécifiques dont dispose le salarié, du recensement des besoins de développement et d'accompagnement pour le poste ou l'émergence d'un autre projet professionnel. Les personnels souffrant d'un handicap font l'objet d'une attention particulière et d'une déclaration s'il le souhaite auprès de notre responsable Régionale Ressources Humaines identifiée comme référente Handicap Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Une information leur a été donnée afin de faire s'ils le souhaitent une reconnaissance handicap et ainsi être mieux protégé. En cas de Handicap et de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, une prime individuelle est attribuée par l'OETH et un aménagement de poste est éventuellement proposé.

Parce que le bien-être, le bien collaborer, le bien vivre sont la clef de voûte de notre performance et de notre capacité à offrir le plus haut degré de qualité en terme d'accueil et de service rendu à tous ceux qui nous font confiance.

L'ensemble des services proposés aux apprenants et à tout public sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : c'est-à-dire les salles de cours, salles de TD, salles de visio conférence, cafeteria, centre de documentation, services administratifs, accès aux distributeurs de boissons. 2 places de Parking pour personnes à mobilité réduite sont identifiées et fléchées.

En ce qui concerne les concours, nous acceptons les autorisations d'aménagement données par le rectorat notamment pour les demandes de tiers temps ou modification d'un texte ou d'un document pour le rendre accessible à toute personne malvoyante.

Dès l'entrée en formation nous demandons à ces mêmes apprenants de faire une demande auprès de la MDPH et de nous apporter la preuve de cette demande. En attendant la réception du document MDPH, dont les délais d'arrivée peuvent être d'une année, nous continuons à accepter le document délivré par le rectorat.

D'autre part les étudiants sont sensibilisés et formés au handicap. La politique de notre formation vise bien sûr à travailler sur les préjugés et les stéréotypes, notamment à travers les unités d'enseignement en éthique. Nous disposons d'un kit « simulateur de vieillissement » qui permet aux apprenants d'être en empathie pour les personnes présentant un handicap, en expérimentant le handicap physique, visuel et auditif; ces expériences sont conscientisées grâce à un débriefing.

Sensible à l'intégration et à l'inclusion de toute personne présentant des particularités, nous sommes très ouverts à l'accueil de troupes de théâtre qui viennent chaque année animer des représentations au sein de l'institut. Par ailleurs les apprenants vont régulièrement en stage dans toute structure accueillant des personnes en situation de Handicap.

Dans certains de nos instituts, les espaces verts sont aménagés toute l'année grâce à l'intervention d'un ESAT.

En ce qui concerne les publics en situation précaire, nous portons une attention particulière quant à la délivrance d'une aide de première nécessité et nous les soutenons dans leur démarche auprès des services sociaux afin que leur scolarité ne soit pas entravée. Les ordinateurs sont mis à leur disposition afin de poursuivre les enseignements en ligne, et les lieux de stage sont choisis à proximité de leur domicile pour les personnes difficilement mobiles. Enfin nous prêtons une attention particulière à la construction de parcours individualisés pour les personnes qui en ont besoin en identifiant particulièrement les ressources supplémentaires dont l'apprenant aura besoin.

Nous essayons de répondre aux besoins de chacun, d'informer et de former les apprenants sur les différences afin de développer ce principe de non-discrimination. Chacun doit avoir les mêmes possibilités de vivre agréablement au sein de la collectivité. Chaque année la section relative à la vie étudiante se réunit 2 fois et permet d'échanger sur la vie à l'institut, permettant aussi d'aborder les situations potentielles d'exclusion ou de discrimination.

Enfin dans le cadre des activités pédagogiques, beaucoup d'actions sont menées par les apprenants, que ce soit au profit des personnes atteintes de pathologies cancéreuses, en fin de vie ou porteur de handicap voire de personnes en situation de précarité en lien avec les activités bénévoles de la Croix Rouge Locale.

Actuellement un de nos instituts en collaboration avec la FLEX (Filière Lutte contre les Exclusions), a répondu à

L'Appel à Projet Intégration Professionnelle des Réfugiés émis par le ministère du Travail dans le cadre des fonds du Plan Investissement Compétences. Ce projet, dans sa phase de déploiement depuis janvier 2020, consiste en la mise en place d'une Plateforme d'Intégration Professionnelle des Réfugiés sur le territoire du Douaisis. C'est un projet collaboratif qui se fonde sur la mise en place de partenariats locaux pour apporter des services aux publics réfugiés et les orienter vers les dispositifs existants de droit commun. La Croix-Rouge française intervient directement sur deux niveaux ; un accompagnement social vers le logement, la scolarisation des enfants, la réalisation des démarches administratives, et un accompagnement vers l'emploi et/ou la qualification associé à un Parcours de formation Intégration Linguistique et Culturelle. D'ici à septembre 2022, 3 parcours de 9 mois et 3 parcours de 6 mois seront déployés. Ainsi, 72 réfugiés seront formés par le centre de formation professionnelle et continue en vue d'une entrée dans l'emploi ou en formation qualifiante. Ces parcours visent à l'autonomisation des publics sur des thèmes variés : maîtrise du français et des aptitudes numériques, mobilité, contexte culturel et administratif français, utilisation des outils numériques et techniques en recherche d'emploi. C'est dans cet esprit que l'information, la promotion et la sélection des apprenants ou personnels s'effectue. Une grille d'évaluation lisible sur le site internet est établie, ses critères larges permettent de cette façon d'y introduire toute particularité qui sera prise en compte pour la sélection mais aussi en ce qui concerne les aides financières, matérielles ou humaines à apporter. Cette sélection est effectuée par le bureau des relations internationales.

Enfin ce qui nous semble d'autant plus important, c'est de réfléchir et mettre en place des mobilités virtuelles ou mixtes afin de lever les freins qui pourraient subsister (problèmes financiers, problèmes personnels, problèmes de santé, peur d'un premier contact avec un autre pays...). Ceci permettrait aussi de mettre en contact nos étudiants avec des étudiants de pays partenaires pour préparer une arrivée ou travailler ensemble sur un sujet, d'échanger des points de vue au regard des contextes différents (exemple en santé publique sur l'environnement ou sur des pathologies en santé mentale ...) ou comme nous l'écrivions, participer à des recherches. Ceci nous semble d'autant plus possible que la crise du COVID-19 a de façon rapide amené nos formateurs et nos étudiants à travailler uniquement en distanciel, en visio-conférence. Les freins sont levés, le numérique prend ici tout son sens !

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Bien que l'initiative Carte étudiante européenne ne soit pas encore obligatoire, nous avons déjà commencé à nous renseigner et souhaitons vivement mettre en place les outils proposés. Ceux-ci nous permettront de gagner un temps non-négligeable dans la gestion administrative des mobilités étudiantes, grâce à sa dématérialisation. De plus, nous avons le sentiment que la carte d'étudiant européenne renforcera le sentiment d'appartenance à l'Europe de nos étudiants, les rassurera quant à leur accès aux services étudiants, et les incitera peut-être à réaliser davantage de mobilités.

Nous prévoyons de suivre le calendrier de déploiement de l'initiative, au fur et à mesure que les différentes fonctionnalités entreront en service. Voici notre calendrier prévisionnel :

- Été 2020 : Création d'un compte sur Erasmus Dashboard pour notre établissement
- Rentrée 2020 : Information aux étudiants concernant l'application Erasmus+ et ses fonctionnalités. Information intégrée par la suite à toutes les présentations Erasmus+ à destination des étudiants
- Année 2020-2021 : Formation des membres du Bureau des Relations Internationales à l'utilisation de Erasmus Dashboard et des différents outils de l'initiative
- Automne-Hiver 2020 : Renouvellement de nos accords interinstitutionnels de manière dématérialisée grâce à l'IIAM (après l'obtention des résultats de la charte ECHE)
- Rentrée 2021 : Délivrance de cartes d'étudiant européennes, en partenariat avec nos universités de rattachement : Université du Littoral, université de Lille ou si une décision Croix-Rouge nationale en décide autrement, par nos propres moyens en interne.
- Année 2021-2022 : Utilisation du module de gestion en ligne « contrats pédagogiques - études et stages » pour toutes les mobilités étudiantes à partir de cette année, grâce à l'interconnexion avec Mobility Tool+
- Année 2022-2023 : Nominations de tous nos étudiants en mobilité à partir de cette année, via le module « sélection et affectation des étudiants Erasmus »
- Année 2023-2024 : Utilisation du module « relevés de notes »
- Année 2024-2025 : Déploiement de l'identifiant unique européen pour les étudiants et de la plateforme de

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)

Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien d'un groupe de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Il nous permettra de nous entraider, de réaliser les démarches ensemble. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire. Le calendrier de déploiement ci-dessus fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail de ce groupe.

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promovons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette initiative est donc doublement importante puisqu'elle nous permettra de limiter davantage l'empreinte carbone du programme Erasmus dans notre IRFSS.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Certaines pratiques respectueuses de l'environnement ont commencé à être mises en œuvre. Chaque site a commencé à identifier les types de déchets générés par son organisation. Un tri des déchets est instauré dans chaque institut. Un état des lieux concernant à la fois la consommation d'eau et d'énergie a été fait, des mesures afin de diminuer les dépenses d'énergie ont été mises en places, comme le changement des fenêtres et les points d'isolation possibles. Les consommations d'eau, d'électricité et de gaz sont contrôlées régulièrement afin d'identifier une éventuelle fuite d'eau ou une augmentation inhabituelle d'énergie.

En ce qui concerne les autres mesures que nous avons prises, nous remplaçons les éclairages par des appareils moins énergivores (lampes LED), ces éclairages font l'objet d'une vérification chaque année, et le chauffage est programmé sur des périodes de fonctionnement. Chaque personnel est chargé de débrancher systématiquement tous les appareils électriques, la température du chauffage est réglée grâce à une sonde extérieure.

En ce qui concerne les impressions papier, chaque ordinateur est réglé pour privilégier le recto-verso et il est conseillé de rationaliser les impressions, en mettant les documents pour les étudiants sur la plateforme électronique.

Les feuilles imprimées à tort sont récupérées et utilisées en feuilles de brouillon. En ce qui concerne les appareils électroniques, leur utilisation va au-delà de la durée d'investissement, ils ne sont remplacés qu'en cas de défaillance après vérification du coût de réparation. En ce qui concerne les transports, les étudiants sont incités au co-voiturage dès leur arrivée dans l'institut, ils s'inscrivent sur une liste identifiant leur lieu de résidence afin que des groupes puissent se constituer. L'information de se regrouper lors des transports leur est redonnée régulièrement. Nous encourageons évidemment l'utilisation des transports en communs et les lieux de stage des étudiants sont particulièrement centrés autour de leurs lieux d'habitation. Concernant certaines activités extérieures qui nécessitent un déplacement, les formateurs s'assurent d'une mise en commun de véhicules, l'indemnité kilométrique n'est versée dans ce cas que pour un véhicule. Des abris vélos ont été installés afin de favoriser l'utilisation du vélo. Concernant la mise à disposition d'un distributeur d'eau pour les étudiants, des fontaines ont été mises à disposition dans certains établissements mais ne disposent pas de gobelets à usage unique, c'est à l'apprenant à se doter d'une gourde ou d'un gobelet personnel. Dans certains instituts le sujet du développement durable est débattu dans le cadre de la section relative à la vie étudiante ; sont rappelées alors les consignes relatives aux économies d'énergie, mais aussi le respect des moyens mis en œuvre pour assurer le tri des déchets dans les poubelles appropriées. D'autre part, les étudiants dans le cadre de leur activité, organisent un ramassage des déchets dans la nature, un lieu est déterminé dans une commune, plusieurs tonnes de déchets sont ainsi ramassées.

Concernant les mobilités dans le cadre du programme Erasmus +, nous engageons vivement quand c'est possible les voyages en train, lors de la mobilité des personnels certains formateurs s'organisent entre eux afin de n'utiliser qu'une seule voiture. Sur place dans les pays européens certains de nos étudiants utilisent parfois le vélo pour se rendre sur leur lieu de stage. Toutes nos pratiques sont communiquées aux personnes séjournant dans nos établissements et la stratégie RSO est consultable.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Il nous semble important que cette incitation à l'engagement civique et la citoyenneté active passe par la promotion de l'engagement personnel dans toute sa diversité : de la fonction de représentant des apprenants, à la prise de responsabilités dans les associations, en passant par le développement du service civique voire le volontariat international. Il faudra bien sûr favoriser la reconnaissance et la valorisation des expériences d'engagement de chacun, grâce à la capitalisation des acquis et à leur prise en compte dans le parcours scolaire par l'attribution d'ECTS.

Avant la mobilité et dès le début des cursus, nous allons organiser et animer des temps de rencontre et d'échange entre nos apprenants de la Croix Rouge, afin de promouvoir les vertus de l'engagement citoyen, chacun témoignant de sa propre expérience. Les témoignages d'autres jeunes peuvent être un déclencheur externe, par la valorisation du sentiment d'utilité et des bénéfices personnels obtenus. Dans le contexte de la Croix Rouge, nous continuerons à

faire connaître les formes d'engagement et lieux d'exercice possible : bénévolat, participation au fonctionnement et à l'essor des différentes sections (relative, à la vie étudiante, au traitement pédagogique des situations individuelles, au traitement des situations disciplinaires, bureau des étudiants). Nous continuerons à initier la mise en place d'évènement à l'institut visant à promouvoir l'engagement civique et citoyen comme la participation à des actions de santé publique, la mise en place de fêtes pour les enfants en situation de précarité, nettoyage de la nature, implication dans le tri sélectif à l'institut, implication dans des association d'aide en soins palliatifs, participation active à la quête nationale de la Croix Rouge, soutien des personnes atteintes de handicap dans leurs activités... Au travers des retours de stage, il nous semble toujours aussi important de veiller au développement du respect de la dignité humaine et du développement durable. Notre équipe continuera à faciliter la promotion de l'engagement des apprenants en utilisant les mots qui parlent aux jeunes et en utilisant les outils de communication actuels. Nous travaillons avec les bénévoles de la Croix Rouge mais aussi d'autres associations pour développer une politique d'accueil des jeunes au sein des associations. Il est important de leur faire confiance en mettant en place des dispositifs d'aides pour soutenir leurs projets. Cette préparation en amont d'une mobilité va permettre dans un second temps de spécifier cet engagement civique et citoyen. Nous allons continuer à les informer et les inciter à participer à la vie publique notamment au regard des élections européennes, à réfléchir au sentiment d'utilité à la vie citoyenne européenne et à la complémentarité de la citoyenneté nationale et la citoyenneté européenne. Dans le cadre de ces mobilités, nous demandons aux apprenants d'identifier les caractéristiques liées à la citoyenneté de chaque pays concerné, en prenant appui sur l'héritage culturel, religieux et humaniste ; la culture rendant possible l'union identitaire dans la diversité. La dimension européenne est de plus en plus intégrée dans les unités d'enseignement. La mise en place d'objectifs avant le départ est primordiale, ces objectifs doivent viser la connaissance de la culture, de la vie et des préoccupations des autres européens, une interrogation les caractéristiques du sentiment européen, des recherches sur la politique du pays d'accueil en matière de sauvegarde des milieux, de la qualité de vie.

Pendant la mobilité des apprenants, nous allons les accompagner à travailler à distance et pouvoir ainsi réguler les objectifs définis au départ et ceux identifiés en cours de séjour au regard de cet apprentissage citoyen. Nous profiterons, que ce soit à l'écrit ou en visio conférence, de travailler et de valoriser des analyses de la pratique professionnelle et sociale dans le pays d'accueil.

Après ce parcours en Europe, nous devons réfléchir à la manière de valoriser le parcours d'engagement et les expériences de nos apprenants, construire avec eux un référentiel de compétences acquises dans le cadre de cet engagement. Ce travail nous permettra en regard du référentiel de formation de valoriser cette expérience dans le cursus de formation par l'octroi d'ECTS et aussi enrichir leur Curriculum vitae. Il nous semble aussi important de mesurer l'évolution des représentations des apprenants suite à cette mobilité via des enquêtes ou entretiens semi directifs. Il nous faut identifier leur capacité à appréhender les valeurs des cultures différentes, à développer leur capacité de tolérance vis à vis d'autrui, à coopérer avec des personnes d'horizons différents et à relever de nouveaux défis ensemble. La mesure de leur positionnement dans un contexte nouveau est aussi intéressante, notamment la capacité à analyser des informations de façon critique, à agir dans des situations nouvelles, à ouvrir leur esprit aux concepts sociaux et politiques tels que la démocratie, la justice, l'égalité, la citoyenneté et les droits civiques ; grâce aux recherches et au vécu. Il sera intéressant d'enquêter sur leur intérêt face aux sujets en rapport avec l'Europe, au sentiment d'être européen, à leur projection professionnelle dans un pays d'Europe ou à l'international.

Enfin il n'y a pas de meilleurs ambassadeurs pour parler de cette nouvelle approche de la citoyenneté que ceux qui en ont fait l'expérience, leur vécu devra être valorisé lors de conférences, de partages avec leurs pairs et de communication via notre journal interne et un affichage lors des journées portes ouvertes.

Concernant les mobilités entrantes, nous pensons bien sur mettre à disposition des ouvrages afin de permettre la connaissance de notre culture et de notre pays. Il nous semble important de leur attribuer un mentor, pour permettre plus facilement la découverte des engagements civiques et citoyens en France. Chaque étudiant entrant est associé à toutes les activités menées par les étudiants, et ils sont invités à venir partager sur leur culture et leurs pratiques citoyennes.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Depuis 2009 la formation en Soins infirmiers permet l'octroi de 30 ECTS par semestre soit 180 crédits au total. Chaque formateur est référent de plusieurs étudiants, validant ainsi leur parcours, le personnalisant au regard du projet professionnel de ce dernier. C'est le référent qui propose à la Commission d'Attribution de Crédits la valorisation du stage effectué par l'étudiant ou d'autres unités d'enseignement. Cette CAC est donc composée de formateurs référents des étudiants, d'enseignants universitaires, et de tuteurs de stage. Elle délivre les crédits selon les résultats obtenus lors des évaluations des unités d'enseignement. Dans le cadre de la mobilité sortante, nos équipes pédagogiques construisent avec chaque organisme partenaire, un parcours de stage qui répond aux exigences attendues, ce qui permet grâce à une feuille d'évaluation standardisée de valoriser les crédits. Ce parcours de stage est accepté au préalable par nos organismes agréés et ceux qui valident, ce qui permet de prendre en compte ces expériences de mobilité européenne pour la diplomation finale. Les étudiants valident le stage au regard de travaux de stage à rendre, de la production d'une analyse de pratique centrée sur l'analyse des écarts entre les pratiques professionnelles en France et celles du Pays d'accueil. Au final 3 types de documents

portant la signature de l'étudiant, du référent du pays d'accueil et du BRI, permettent la présentation de la validation des ECTS lors des commissions d'Attribution de Crédits : l'attestation de stage, le bilan final de stage, la feuille d'horaires ; tous ces documents sont récupérés au retour de la mobilité

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Notre objectif est d'améliorer la mise en œuvre de la mobilité du personnel et de supprimer tant que faire se peut les obstacles à cette mobilité. Il nous faut rendre plus visible les programmes de mobilité des personnels, en communiquant de façon plus intense et en développant davantage les partages d'expérience.

Notre Bureau des Relations internationales s'est donné la mission de mettre en place un plan de communication qui définira les objectifs de l'année à venir en terme de mobilité entrante et sortante, en préparant et en mettant à disposition plus d'outils pratiques permettant d'entreprendre une mobilité en Europe. Nous avons déjà en accord avec la politique de ressources humaines envisagé une formation linguistique en anglais et en espagnol. Cette formation pourrait se faire en intra-établissement ou continuer à se faire comme c'est déjà le cas, dans le cadre du plan de formation continue avec l'université.

Nous nous sommes aperçus aussi combien il était important d'aider les personnels à identifier des objectifs au regard de la mobilité envisagée. En effet il est primordial d'identifier en quoi cette mobilité peut permettre, d'enrichir une pratique professionnelle, d'enrichir les représentations culturelles au regard des pays européens, d'identifier la plus-value pour l'institut.

Nous finaliserons la procédure qui va permettre l'information des personnels pour partir en mobilité, cette procédure donnera en exemple un listing d'objectifs non exhaustif à atteindre, les résultats attendus, les moyens et aides mis à leur disposition, ainsi qu'un guide d'informations pratiques pour partir à l'étranger. Les personnels sont aussi invités à participer à une formation délivrée au sein de la Croix Rouge nationale pour préparer les départs en mobilité internationale.

Nous continuerons soit par le biais de conférences ou de regroupements plus spécifiques d'initier des partages d'expériences avec les personnels ayant déjà bénéficié d'une mobilité en Europe. Ces échanges permettront de mieux cerner les besoins, les craintes et les contraintes des personnels pour participer à ces mobilités.

Notre Bureau des relations internationales communique lors de la présentation des mobilités, autour des « international weeks », qui sont des événements permettant à la fois de se former et de créer des partenariats intéressants.

En ce qui concerne la mobilité d'enseignement, notre institut met à disposition un professeur d'anglais qui est disponible au-delà de l'apprentissage linguistique de réguler les outils créés pour cette mobilité et traduits en anglais.

Chaque institut dispose dans son centre de ressources documentaires de livres de voyages propres à chaque pays.

Chaque référent dans chaque institut aide le personnel à finaliser cette mobilité, en initiant les contacts avec le pays d'accueil, en visualisant le voyage et en aidant les personnes dans le choix et l'achat des billets de transport.

Au retour, l'équipe du bureau des relations internationales reste disponible pour aider les personnels à développer leur rapport. Les expériences sont partagées par le biais du journal interne de l'IRFSS et valorisées lors des entretiens annuels d'évaluation, mettant ainsi en lumière les nouvelles compétences acquises.

En ce qui concerne la mobilité entrante, chaque personnel de l'organisation d'accueil est accueilli personnellement dès son arrivée ; nous avons à cœur d'améliorer l'accueil, déjà très efficient, en garantissant une meilleure coordination des différents acteurs, notamment avec nos partenaires externes, et en finalisant le processus. Ce processus sera mis à disposition sur notre site internet précisant ainsi les étapes et les personnes à contacter. Nous continuons à développer les partenariats avec les établissements de santé qui sont de plus en plus demandeurs d'accueillir des mobilités entrante d'apprenants mais aussi de personnels. Nous continuons d'actualiser la liste des hébergements possibles et nous souhaitons négocier des conditions d'accueil avec ces établissements partenaires, comme nous le faisons pour les apprenants. Actuellement en retard dans la mise à disposition d'outils de communication types goodies, documents internes, nous allons donc faire évoluer la qualité et la quantité de ces éléments vers un kit d'accueil. Ce kit de bienvenue sera aussi disponible pour nos apprenants en mobilité entrante.

Enfin nous souhaiterions nous initier dans les 4 ans à venir à la mise en place d'une international week dans notre région des Hauts de France, en invitant nos partenaires européens. Cette semaine permettrait aux intervenants d'intervenir auprès de nos étudiants sur des préoccupations soignantes ou citoyennes actuelles, d'échanger sur les problématiques de formation entre formateurs, et de réaliser une découverte culturelle. D'autre part cette semaine permettrait aussi de démystifier ces mobilités européennes auprès de nos personnels.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Notre site internet est mis à jour suite aux décisions du BRI, la déclaration de politique ERASMUS sera publiée sur notre site internet, traduite en anglais elle sera visible et lisible pour les apprenants et les personnels qu'il s'agisse des candidats à la mobilité entrante ou sortante : <https://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale>.

Dès l'acceptation de la charte, nous la publierons dans notre journal interne à destination de nos personnels et elle sera intégrée dans notre projet pédagogique régional, et viendra nourrir les projets de formation.

Les activités Erasmus sont présentées dans chaque institut lors des réunions pédagogiques par les référents du BRI. Elles sont aussi présentées lors des comités de direction mensuels, ainsi que leur avancée. Chaque trimestre, des articles sont publiés dans le journal de l'IRFSS, ce journal est diffusé à tous les salariés par voie électronique. Il sert aussi de moyen de communication auprès de nos partenaires français. Chaque année, en juin, a lieu une journée des salariés où les activités de l'institut régional, dont les activités Erasmus, sont présentées à l'ensemble des personnels en terme de résultats et de prospectives.

En janvier, lors des journées portes ouvertes, un stand sur les activités Erasmus est mis en place, les activités sont expliquées aux visiteurs, mises en avant et valorisées par le biais de posters et de témoignages écrits ou présentés à l'oral par les étudiants eux-mêmes. Chaque institut dispose d'un compte Facebook où sont promues les activités menées, dont les activités Erasmus. Pour ces prochaines années, nous envisageons d'utiliser la plateforme EPALE pour faire part de nos activités menées dans le cadre d'Erasmus+.

Au 2ème trimestre de l'année, dans le cadre d'un forum piloté le Conseil Régional, « Cap sur le monde », forum recevant tous les lycéens de la région des Hauts de France, nous tenons un stand pour recevoir ce jeune public et expliquer aux futurs étudiants les activités Erasmus que nous déployons dans le cadre des études en soins. Nous présentons aussi les activités chaque 1er trimestre lors des forums étudiants.

Chaque année en septembre, nous présentons à l'Agence Régionale en Santé, dans le cadre de la section compétente pour les orientations générales les activités de l'institut, les mobilités des personnels et des étudiants, entrantes et sortantes. C'est l'occasion de promouvoir le programme Erasmus auprès des instances et tutelles.

En juin quand les mobilités sortantes sont de retour, nous organisons une journée pour promouvoir les activités Erasmus par « un retour d'expérience », les étudiants devenant ainsi les ambassadeurs d'Erasmus+.

Les Erasmus Days sont aussi des journées où nous faisons la publicité des activités Erasmus, comme l'an dernier par le biais d'un concours photos et de repas européens. Ces journées festives rassemblent les étudiants de tous les instituts Croix-Rouge.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La charte Erasmus sera mise en ligne sur la page principale du site régional de l'IRFSS Hauts de France : <https://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr/>. La charte et ses principes seront affichés comme déjà fait, sur les panneaux d'affichages des personnels et des étudiants. Elle sera aussi diffusée par le biais de notre plateforme DOKEOS pour communication aux apprenants.

Nous allons mettre un lien sur la plateforme Erasmus+ Project Results pour rendre lisibles les projets sur lesquels nous sommes engagés, dans le cadre du financement Erasmus.

Enfin nous utiliserons l'outil d'évaluation ECHE pour nous assurer de la notoriété des objectifs du programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'établissement.

La charte est aussi publiée via le journal interne de l'IRFSS, donc diffusée auprès de nos 160 personnels.

Nous continuerons à inscrire aux ordres du jour des comités de direction et des réunions pédagogiques la progression de nos activités Erasmus+. D'autre part, celle-ci est aussi étudiée lors de nos réunions régulières au niveau d'un groupe de travail national sur la mobilité internationale.

